

1. Tendre vers la justice sociale : un objectif moins clair qu'il n'y paraît

En vous aidant du texte :

1. Définissez les trois grands types d'égalité, et donnez des exemples.
2. Remplissez le tableau du haut de la page suivante.
3. Que font les gouvernements actuellement en France pour améliorer la situation des femmes en politique ? Et pour réduire les écarts de revenus ? Quel problème cela pose-t-il en termes d'égalité ?

En vous aidant des quatre documents du bas de la page suivante :

4. Parmi les dispositifs évoqués lesquels vous paraissent égalitaires ? inégalitaires ?
5. Un système inégalitaire apparaît-il forcément comme injuste ?
6. Montrez que la différence principe d'égalité / principe d'équité permet de comprendre ce constat paradoxal.

Exercice. Egalité des droits, des chances et des situations

De quoi parle-t-on, en effet, lorsqu'on traite des inégalités : des droits, des chances ou des situations ? L'histoire du combat contre l'inégalité est indissociable de ces trois notions.

L'égalité des droits a été établie pour la première fois en France en 1789, lorsque l'Assemblée nationale constituante du 26 août eut voté et proclamé que l'égalité de tous devant la loi était un "droit naturel et imprescriptible de l'homme". S'inspirant des philosophes du XVIII^e siècle, notamment de Jean-Jacques Rousseau, les révolutionnaires de l'époque espéraient que cette égalité des droits et la suppression des privilèges ramèneraient la société vers l'état d'égalité naturelle qui, croyaient-ils, avait été le sien avant sa déformation par les lois.

Depuis lors, et sans parler des diverses restrictions qui ont été imposées par la suite à l'égalité des droits, on s'est aperçu que des droits égaux n'avaient pas automatiquement des conséquences égales. Au fur et à mesure que la conquête des droits politiques, notamment du droit de vote, s'affirmait au XIX^e siècle, on se rendait compte que le même principe d'égalité des droits conduisait dans le domaine économique et social à des situations très inégalitaires.

En l'absence d'actions correctrices, l'égalité des droits annulait, certes, les privilèges institutionnels, mais elle laissait carrière aux inégalités "naturelles" de la force, de la santé, du courage, de la volonté, du caractère, de la fortune, de la culture... Finalement, l'égalité des droits était la seule exception de fait dans l'ensemble des inégalités qui séparent les hommes.

C'est alors que s'est forgée la notion d'égalité des chances. Celle-ci devait constituer une étape entre l'égalité des droits, déjà acquise, et l'égalité des résultats, à conquérir progressivement. Nombre d'actions égalisatrices, notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation, se sont inspirées et s'inspirent toujours de ce principe de l'égalité des chances. (...)

Quelles que soient les opinions particulières quant à l'efficacité de l'égalisation des chances sur la réduction des inégalités de résultats, il est difficile de savoir à quoi l'on fait référence dans un débat sur les inégalités : l'égalité des droits étant généralement considérée comme acquise et presque complètement réalisée, s'agit-il de l'inégalité des chances ou de l'inégalité des résultats, désignée souvent aussi sous le nom d'inégalité des situations ?

Exercice. Un bilan très rapide de l'égalité en France

LES DROITS DES HABITANTS EN FRANCE	Egalité des droits	Egalité des chances	Egalité des situations
Hommes/femmes dans la vie politique
La réussite des études
Le niveau de revenu
La participation (vote) aux élections			

Exercice. Deux types d'impôts et deux types d'aides en France : justes ou injustes ? égalitaires ou équitables

L'allocation de rentrée scolaire

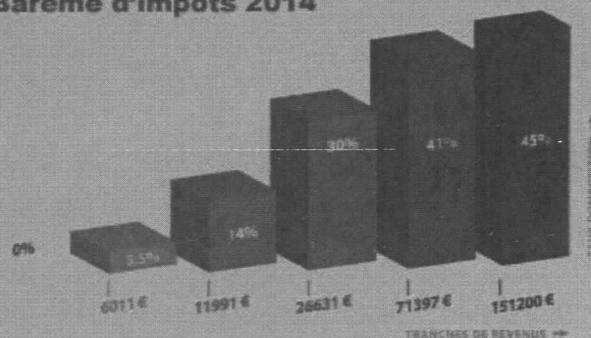
- 362,63 € pour un enfant âgé de 6 à 10 ans
- 382,64 € pour un enfant âgé de 11 à 14 ans
- 395,90 € pour un enfant âgé de 15 à 18 ans

Plafonds de ressources

1 enfant	24 137 €
2 enfants	29 707 €
3 enfants	35 277 €
Par enfant en plus	+5 570 €

Une aide sociale *avec* condition de ressources.

Barème d'impôts 2014



L'IR.P.P. : un impôt direct payable par foyer fiscal et par tranche. C'est un impôt progressif.

Champ d'application	2013	2014	Nouveau champ
Taux plein biens et services + alcool, pornographie	19,6%	20,0%	Certains engrais chimiques, activités équestres
Taux intermédiaire Restauration, hôtellerie, transport	7,0%	10,0%	Rénovation de logements sociaux
Taux réduit Alimentation, livres, théâtre, gaz & électricité, cantine scolaire	5,5%	5,5%	Places de cinéma, Rénovation énergétique de logements, art Européen importé
Taux spécial Presse agréée, cirque, médicaments remboursés	2,1%	2,1%	

Nouveaux taux de TVA au 1er janvier

<http://blog.financepratique.fr>

Montants des allocations familiales	
Nombre d'enfant	Montant de base
2 enfants	129,35 €
3 enfants	295,05 €
4 enfants	460,77 €
Par enfant supplémentaire	165,72 €

Une aide sociale *sans* condition de ressources.

La T.V.A. : un impôt indirect sur la consommation. C'est un impôt proportionnel.